

Contrôle de qualité des laboratoires – position de l'AMG

Lettre de l'Association des Médecins du canton de Genève à la QUALAB

Mesdames, Messieurs,

Nous avons pris connaissance de vos nouvelles directives visant à améliorer la qualité du laboratoire du praticien. Ces dispositions posent dans le contexte actuel plusieurs problèmes sérieux.

Vous n'ignorez pas que les rapports avec le politique sont très tendus depuis le coup de force de M. Couchepin qui a récemment baissé le tarif de laboratoire de 10%. Cette baisse n'a pas été acceptée, ni comprise par les médecins mis devant le fait accompli, sans aucune concertation préalable. Notre manifestation à Berne le 1^{er} avril, qui a rassemblé 12000 personnes, montre l'ampleur de notre colère et de notre détermination. Ces deux derniers éléments, indignation et détermination, expliquent la véhémence des courriels passionnés qui ont circulé sur le Net ces dernières semaines, dont la plupart, nous le pensons, sont arrivés jusqu'à vous. Toute nouvelle contrainte est ressentie comme insupportable aujourd'hui. Cette proposition d'amélioration de la qualité a un coût. Parler de l'un implique de parler de l'autre. Ceci est indissociable pour nous. S'assurer de la qualité interne de notre laboratoire de cabinet va de soi. La plupart de nos collègues effectue d'ailleurs déjà les contrôles de qualité interne

préconisés par l'industrie du laboratoire, à la fréquence conseillée à ce jour. Le laboratoire du praticien doit être aussi fiable que les grands laboratoires privés. En effet, c'est chez le médecin que plus de la moitié des analyses sont effectuées. Nous savons aussi que le coût des analyses en Suisse par rapport aux coûts totaux de la santé est même au-dessous des moyennes des autres pays européens et c'est pour cela que nous défendons notre laboratoire de proximité dont les avantages pour le patient ne sont plus à démontrer.

Quant aux contrôles de qualité externe, le Dr Deom, directeur du CSCQ, nous a démontré qu'ils sont actuellement conformes à 88%, ce qui est très satisfaisant. Il n'y a pas de raison que les contrôles internes montrent des résultats différents. Vous estimez que ces contrôles devraient être effectués tous les 15 jours. Afin de convaincre nos collègues, nous souhaitons connaître les bases scientifiques justifiant cette fréquence et nous vous remercions d'avance de nous les communiquer. D'autre part, vous n'abordez pas le problème des coûts supplémentaires générés par de telles mesures. Nous ne pouvons souscrire à des exigences techniques supplémentaires sans que leur financement soit assuré.

En conclusion, nous demandons instamment:

- que cesse l'érosion de la valeur du point tarifaire de laboratoire;

- que soit introduite une taxe administrative aussi pour le laboratoire du praticien afin de nous permettre de faire face à ces nouvelles exigences de contrôle.

Le laboratoire du praticien joue un rôle capital dans notre système de santé et nous espérons vous convaincre de la nécessité d'en assurer la disponibilité et la qualité à l'avenir grâce à un cadre économique sain.

Nous vous prions de recevoir, Mesdames et Messieurs, notre considération et nos sentiments les meilleurs.

*Philippe Fontaine,
Président du Groupement genevois
des médecins omnipraticiens*

*Pierre-Alain Schneider,
Président de l'Association
des Médecins du canton de Genève*



Le nouveau programme de formation du spécialiste en médecine générale peut être consulté sur Internet à l'adresse suivante:

http://www.fmh.ch/fr/data/pdf/allgemeinmedizin_version_internet_f.pdf

Vous trouverez également des informations à ce sujet dans le numéro 25 de «PrimaryCare» ou sur Internet: Späth HU. Le nouveau programme de formation postgraduée de la SSMG / Keller JP. Le nouveau programme de formation du spécialiste en médecine générale. http://www.primary-care.ch/dfe/set_archive.html